



*Empowered lives.
Resilient nations.*

APPEL D'OFFRES

Acquisition de matériel médical au profit du gouvernement tunisien dans le cadre du protocole de prévention à la COVID 19 pour la TICAD 8

AO n° : ITB 2022-03

Projet : TICAD8

Pays : Tunisie

Délivré le : 1er juillet 2022

Sommaire

Section 1. Lettre d'invitation	4
Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires.....	5
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	5
1. Introduction	5
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	5
3. Éligibilité	6
4. Conflit d'intérêts	6
B. PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
5. Considérations générales	7
6. Coût de la préparation de l'offre	7
7. Langue	7
8. Documents comprenant l'offre	7
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	7
10. Format et contenu de l'offre technique	7
11. Barème de prix.....	8
12. Garantie de soumission	8
13. Devises	8
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	9
15. Offre unique.....	9
16. Durée de validité de l'offre	10
17. Extension de la durée de validité de l'offre.....	10
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	10
19. Modification des offres	11
20. Autres types d'offres	11
21. Conférence préalable à l'offre	11
C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES.....	11
22. Dépôt.....	11
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	12
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering.....	12
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	12
24. Retrait, remplacement et modification des offres	12
25. Ouverture des offres	13
D. Évaluation des offres	13
26. Confidentialité	13
27. Évaluation des offres	13
28. Examen préliminaire.....	13

29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	14
30. Évaluation des offres techniques et des prix	14
31. Devoir de précaution.....	14
32. Clarification des offres.....	15
33. Conformité des offres.....	15
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions.....	15
E. ADJUDICATION DU CONTRAT	16
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	16
36. Critères d'adjudication	16
37. Analyse	16
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	16
39. Signature du contrat.....	16
40. Type de contrat et conditions générales.....	16
41. Garantie de bonne exécution	16
42. Garantie bancaire de restitution d'avance.....	17
43. Indemnité forfaitaire	17
44. Dispositions en matière de paiement.....	17
45. Contestation des fournisseurs	17
46. Autres dispositions	17
Section 3. Fiche technique	19
Section 4 Critères d'évaluation.....	22
Section 5a : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif	24
Section 5b : Autres exigences connexes	48
Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification.....	50
Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre.....	51
Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire.....	53
Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	55
Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification	56
Formulaire E : Format de l'offre technique	59
Formulaire F : Formulaire de barème de prix	62

SECTION 1. Lettre d'invitation

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

- Section 1 : Lettre d'invitation
- Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires
- Section 3 : Fiche technique
- Section 4 : Critères d'évaluation
- Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques
- Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer
 - Formulaire A : Formule de soumission de l'offre
 - Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
 - Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
 - Formulaire D : Formulaire de qualification
 - Formulaire E : Format de l'offre technique
 - Formulaire F : Barème de prix

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception de cet AO en envoyant un courriel à l'adresse procurement.tn@undp.org en indiquant si vous souhaitez ou non soumettre une offre. Vous pouvez également, le cas échéant, utiliser la fonction « accepter l'invitation » sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering. Cela vous permettra de recevoir toute modification ou mise à jour concernant l'appel d'offres. Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

Délivré par :

Approuvé par :

Nom : Myriam Hermassi

Fonction : Procurement Analyst

Date : juillet 1, 2022

SECTION 2. Instructions destinées aux soumissionnaires

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Introduction	1.1 Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l'adresse https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d 1.2 Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO. 1.3 Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure d'achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d'une notification d'annulation sur le site Web du PNUD. 1.4 Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portal avant la signature du contrat.
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	2.1 Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html. 2.2 Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux. 2.3 En vertu de cette politique, le PNUD : a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ;

	b) déclare un fournisseur comme inadmissible, pour une période définie ou indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l'appel d'offres d'un contrat du PNUD ou de l'exécution de ce dernier. 2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l'intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l'adresse https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachme nt/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf
3. Éligibilité	3.1 Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inadmissible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations. 3.2 Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par le PNUD.
4. Conflit d'intérêts	4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations : a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ; b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion. 4.2 En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts. 4.3 De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants : a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ; b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales.

	En cas de non-divulgence de cette information, il est possible que l'offre ou les offres concernées par cette non-divulgence soient rejetées. 4.4 L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l'offre.
B. PRÉPARATION DES OFFRES	
5. Considérations générales	5.1 Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre. 5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.
6. Coût de la préparation de l'offre	6.1 Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.
7. Langue	7.1 L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.
8. Documents comprenant l'offre	8.1 L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique : a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Offre technique ; c) Barème de prix ; d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	9.1 Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.
10. Format et contenu de l'offre technique	10.1 Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres. 10.2 Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu'autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S'ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu'autrement

	indiqué. 10.3 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique. 10.4 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu'autrement indiqué dans cet appel d'offres.
11. Barème de prix	11.1 Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l'appel d'offres et en prenant en considération les exigences de l'AO. 11.2 Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.
12. Garantie de soumission	12.1 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre. 12.2 La garantie de soumission est incluse, avec l'offre. Si une garantie de soumission est exigée par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre est rejetée. 12.3 Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l'offre. 12.4 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique. 12.5 Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants : a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'offre indiquée dans la fiche technique, ou ; b) Si le soumissionnaire retenu omet : i. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ; ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.
13. Devises	13.1 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres :

	a) Le PNUD convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ; b) Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise. 14.2 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n'est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD. 14.3 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre unique. 14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat. 14.5 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, différencie clairement : a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ; b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat. 14.6 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles. 14.7 La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d'expertise et des ressources n'est pas disponible dans une seule société.
15. Offre unique	15.1 Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise)

	dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise. 15.2 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants : a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ; b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ; e) S'ils sous-traitent l'offre l'un de l'autre, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plus d'une offre reçue lors de la procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres.
16. Durée de validité de l'offre	16.1 Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d'une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme. 16.2 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.
17. Extension de la durée de validité de l'offre	17.1 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se font à l'écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre. 17.2 Si le soumissionnaire convient d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l'offre originale. 17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues. 18.2 Le PNUD offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique. 18.3 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.

19. Modification des offres	19.1 À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels. 19.2 Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.
20. Autres types d'offres	20.1 Les autres types d'offres ne seront pas considérées, à moins qu'autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre type d'offre. 20.2 Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d'offre ».
21. Conférence préalable à l'offre	21.1 S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d'appel d'offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel d'offres.

C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES

22. Dépôt	22.1 Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l'offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique. 22.2 L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre. 22.3 Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.
-----------	--

Offre déposée en version imprimée (manuelle)	22.4 Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit : (a) L'offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaut. (b) L'offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui : i. Porte le nom du soumissionnaire ; ii. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ; iii. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique. Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering	22.5 Le dépôt par courriel ou par l'intermédiaire du système d'appel d'offres en ligne eTendering, s'il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit : a) Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ; b) Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique. 22.6 Davantage d'instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	23.1 Les offres complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l'adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre. 23.2 Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.
24. Retrait, remplacement et modification des offres	24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres. 24.2 Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme

	« RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ». 24.3 Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Davantage d'instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo. 24.4 Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.
25. Ouverture des offres	25.1 Le PNUD ouvre les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres. 25.2 Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l'état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune offre n'est rejetée à l'ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés. 25.3 Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.
D. ÉVALUATION DES OFFRES	
26. Confidentialité	26.1 Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat. 26.2 Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.
27. Évaluation des offres	27.1 Le PNUD mènera l'évaluation sur l'unique base des offres déposées. 27.2 L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes : a) Examen préliminaire, notamment de l'éligibilité b) Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l'examen préliminaire du fait de leur prix. c) Évaluation de qualification (si la pré-qualification n'a pas été effectuée) a) Évaluation des offres techniques b) Évaluation des prix L'évaluation détaillée s'axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D'autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire.
28. Examen préliminaire	28.1 Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être

	utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	29.1 L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation). 29.2 En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés : a) Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ; b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ; c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ; d) Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ; e) Ils n'ont pas d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ; f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.
30. Évaluation des offres techniques et des prix	30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d'autres documents de l'appel d'offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d'offre lorsque nécessaire.
31. Devoir de précaution	31.1 Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants : a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ; b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ; c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ; d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ; e) Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son

	activité, avec ou sans préavis ; f) D'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.
32. Clarification des offres	32.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre. 32.2 La demande d'éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation des offres, conformément à l'appel d'offres. 32.3 Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.
33. Conformité des offres	33.1 Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importante. 33.2 Si une offre n'est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	34.1 À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante. 34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre. L'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande. 34.3 En ce qui concerne les offres ayant passé l'examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit : a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. 34.4 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le PNUD

	aura procédé, son offre sera rejetée.
E. ADJUDICATION DU CONTRAT	
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas.
36. Critères d'adjudication	36.1 Avant l'expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l'offre est considérée comme étant conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas.
37. Analyse	37.1 Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d'achats du PNUD. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués.
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	38.1 Lors de l'adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.
39. Signature du contrat	39.1 Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S'il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l'adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d'offres.
40. Type de contrat et conditions générales	40.1 Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
41. Garantie de bonne exécution	41.1 Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqués dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet.

42. Garantie bancaire de restitution d'avance	42.1 Le PNUD a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d'avance est autorisée en vertu de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d'avance dans le formulaire disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance_FR.docx.
43. Indemnité forfaitaire	43.1 Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.
44. Dispositions en matière de paiement	44.1 Le paiement sera seulement effectué après l'acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail délivrée par l'autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.
45. Contestation des fournisseurs	45.1 La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html
46. Autres dispositions	46.1 Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.3 L'ONU a mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=F.

SECTION 3. Fiche technique

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres dans le cas d'un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	French
2		Dépôt d'offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles)	Allowed : chaque article constitue un lot séparé.
3	20	Autres types d'offres	Shall not be considered
4	21	Conférence préalable à l'offre	Will be Conducted Heure : 10h00 heure de Tunis Date : juillet 11, 2022 10:00 h Lieu : Zoom sous le lien suivant : Participer à la réunion Zoom https://undp.zoom.us/j/85720581488?pwd=PRK_Uzmd_PVpFowHINQajkRwcEUgmC.1 La personne référente du PNUD pour la conférence est : Myriam Hermassi Téléphone : + 216 36 011 680 Courriel : procurement.tn@undp.org
5	16	Durée de validité de l'offre	90 days
6	13	Garantie de soumission	Not Required
7	41	Restitution d'avance lors de la signature du contrat	Not Allowed

8	42	Indemnité forfaitaire	Will not be imposed
9	40	Garantie de bonne exécution	Not Required
10	12	Devise de l'offre	Local currency Dinar Tunisien
11	31	Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions	07 jours avant la date de dépôt
12	31	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'éclaircissement et les questions	Personne référente au PNUD : Myriam Hermassi Adresse : Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center ; Tour A, Les berges du Lac 1053 Tunis Courriel : procurement.tn@undp.org
13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses et éclaircissements demandés	Posted directly to eTendering
14	23	Date limite de dépôt des offres	22 juillet 2022 Pour dépôt sur le système eTendering - tel qu'indiqué dans le système eTendering Noter que le fuseau horaire du système est UTC-05:00/UTC-04:00 (New York).
14	22	Manière autorisée de dépôt des offres	☐ Système e-Tendering
15	22	Adresse de dépôt des offres	<u>e-Tendering</u> <u>[Pour la méthode eTendering, consulter le lien ci-dessous et insérer les informations sur le numéro de l'événement]</u> https://etendering.partneragencies.org BU : TUN10 Event ID : 0000013009

16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (système eTendering)	- Format : Fichiers PDF seulement - Le nom des fichiers doit comporter un maximum de 60 caractères et ne doit pas contenir de lettres ou de caractères spéciaux ne faisant pas partie de l'alphabet ou clavier latin. - Aucun fichier ne doit comporter de virus ou être corrompu. - Taille maximum des fichiers par transmission : 10 MB - Objet obligatoire du courriel : Référence de l'appel d'offre - Les documents requis dans l'original : NA
17	25	Date, heure et lieu d'ouvertures des offres	Date et heure : juillet 22, 2022 Lieu : e-Tendering Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.
18	27, 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat	Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas.
19		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	<i>Dès validation de la sélection du / des fournisseur par le comité d'approbation des marchés</i>
20		Durée maximum prévue du contrat	Les articles demandés devront être livrés dans un délai de maximum de 5 jours depuis l'envoi du bon de commande
21	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	One or more Proposers
22	39	Type de contrat	Purchase Order http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
23	39	Conditions générales du contrat du PNUD qui s'appliqueront	UNDP General Terms and Conditions for Contracts http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
24		Autres informations relatives à l'AO	<i>Se référer aux sections suivantes</i>

SECTION 4 Critères d'évaluation

Critères d'examen préliminaire

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimum fournis
- Validité de l'offre

Critères d'éligibilité et de qualification minimum

L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement.	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Certificats et licences	■ Dûment autorisé à agir en qualité d'agent au nom du fabricant, ou une procuration, si le soumissionnaire n'est pas le fabricant ■ Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays ■	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
QUALIFICATION		
Antécédents de	L'inexécution d'un contrat n'a pas découlé d'une faute de la part du contractant au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de

contrats inexécutés¹		qualification
Antécédents de contentieux	Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expériences antérieures	Minimum 2 ans d'expérience pertinente.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum 1 contrats de valeur, nature et complexité similaires mis en œuvre au cours des 5 dernières années. . <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence)</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel minimal de 50 000 Dinars Tunisiens au cours des 3 dernières années. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Évaluation technique	Les offres financières sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d'offre.	Formulaire E : Formulaire d'offre technique
Évaluation financière	Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F. La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l'assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l'installation, la mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc., si applicable) Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes.	Formulaire F : Formulaire de barème de prix

¹ L'inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l'inexécution n'a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L'inexécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L'inexécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.

SECTION 5A : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif

I. Contexte :

Dans le cadre de l'appui au gouvernement Tunisien pour la mise en place de protocole de protection contre la COVID19 nécessaire lors de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique qui se tiendra en Tunisie cette année (TICAD8), l'acquisition d'équipement et matériel médical est alors nécessaire.

II. Descriptif des articles :

Référence du lot	Equipements	Quantité
Lot 1	Respirateurs de Transport	6
Lot 2	Moniteurs de transport	6
Lot 3	Stéthoscope	15
Lot 4	Appareil à tension adulte	15
Lot 5	Chariots brancard	8
Lot 6	Machine de désinfection à vapeur	4
Lot 7	ECG minimum 6 pistes	15
Lot 8	Lits de réanimation	1
Lot 9	Lits d'hospitalisation	5
Lot 10	Respirateurs de réanimation	1
Lot 11	Moniteurs de surveillance	6
Lot 12	Echographe polyvalent	2
Lot 13	Station de pousses seringues	2
Lot 14	Appareil à tension électronique avec chargeur	8
Lot 15	Défibrillateurs	2

Chacun de ces articles constitue un lot séparé et dans ce cas la soumission partielle est permise. Les soumissionnaires désireux de proposer une offre partielle (pour un ou un certain nombre de lots) doivent clairement indiquer dans leur dossier de soumission la référence du lot ou des lots en question tel que listé dans le tableau ci-dessus. Si la soumission est partielle elle ne doit référer qu'aux lots concernés .

Exigences pour tous les lots : fournir la réponse au questionnaire (la fiche technique) et le product data du fabricant pour le modèle proposé.

III. Spécifications techniques minimales

1. Lot 1 : Respirateurs de Transport :

<u>Fonction :</u>
Appareil automatique de ventilation pulmonaire qui fonctionne à l'air ambiant parfaitement adaptée aux déplacements intra et extrahospitaliers et aux services des urgences pour adulte et enfant.
<u>Caractéristiques techniques :</u>
Modèle léger et portatif (poids ≤ 8.5 KG)
Alimentation sur secteur et sur batterie d'autonomie minimale de 4 heures.
Générateur de débit à turbine
Mélangeur air oxygène
Alimentation d'oxygène haute pression (raccordement direct prise murale ou bouteille d'oxygène norme française)
<u>Réglage des paramètres :</u>
FIO2 réglable en continue jusqu'à 100%
Fréquence mécanique jusqu'à 50 c/min au minimum
Volume courant (VT) de 75 à 2000 ml au moins
Rapport I/E
Aide inspiratoire
Pression inspiratoire
PEP réglable jusqu'à 15 cm H2O au moins
Trigger inspiratoire
Débit inspiratoire
Temps d'inspiration
<u>Mode Ventilatoires :</u>
VS-AI (ventilation spontanée à aide inspiratoire)
VS-PEP/CPAP (ventilation spontanée à pression expiratoire positive)
VAC (ventilation assistée contrôlée)
VNI (ventilation non invasive) avec un système de compensation de fuite
PC (pression contrôlée)
<u>Monitoring:</u>

Volume courant et volume minute
Fréquence respiratoire
Pression d'aide inspiratoire
PEP
FIO2
Pmax
Apnée
Sécurité et alarme : -défaut d'alimentation gaz et panne d'alimentation électrique - pression des voies aériennes élevée, - coupure secteur
Accessoires Obligatoires :
04 Circuits patient en silicone autoclavable (02 adulte et 02 enfant).
10 circuits patients à usage unique pour adulte
Masque facial pour adulte et enfant.
Canaux et raccords d'alimentation en fluides
2 ^{ème} batterie de secours d'origine d'une autonomie de 4 heures au moins
Sac de transport et de protection d'origine avec dispositif de fixation
Connecteur d'alimentation 12v

Exigences :

Installation et mise en fonctionnement,

Formation du personnel utilisateur,

Test de bon fonctionnement,

Garantie : minimum 1 année

Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement

Pièces :

Autorisation du fabricant au profit de son représentant local

Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local

Engagement de formation des utilisateurs

2. Lot 2 : Moniteurs de transport

Fonctions
-Appareil permettant la surveillance des paramètres physiologiques destiné pour le transport (ECG, PNI et SpO ₂) d'un patient à utiliser pour:

*Adulte
*Pédiatrie
*Nouveau-né
Batterie de secours rechargeable d'autonomie de 6 heures au minimum
Paramètres
E.C.G
Fonctionnement avec un câble patient à 3 fils.
Réglage des limites d'alarmes de la fréquence cardiaque (haute et basse).
Détection de la déconnexion des électrodes.
Dispositifs de sécurité contre les artefacts et les parasites
Protection contre les chocs de défibrillateur et contre les H.F.
<u>Accessoires :</u>
* 2 câbles patients à 3 fils
* 1 paquet de 50 Electrodes.
P.N.I
Mesure par voie non sanglante de la pression artérielle
Méthode de Mesure oscillométrique
Affichage des valeurs de pression : systolique, diastolique et moyenne pour tout catégorie de patient (pédiatrie, nouveau-né)
Mode automatique et manuel
Détection de surpression
Alarme haute et basse, sonore et visuelle des pressions
<u>Capteur et Accessoires :</u>
*Un brassard Adulte grand format
*Un brassard Adulte Moyen Format.
*Un brassard Enfant
SPO2
Paramètre de la SpO ₂ adaptable au moins avec la technique :
Nellcor®, ou Masimo SET.
Acquisition d'une courbe en temps réel de la pléthysmographie.
-Affichage numérique :
*De la saturation artérielle en O ₂
*De la fréquence du pouls.

Alarme haute et basse
Accessoires :
*Un capteur doigtier à usage multiple conforme aux techniques de mesure proposées.
Interface Utilisateur
ECRAN
Ecran LCD en couleur de dimension 4" minimum et 9" au maximum
Visualisation d'un tracé au minimum
Gel de tracé
Affichage digital des données physiologiques.
Indicateur de niveau de charge de la batterie
ACCESOIRES
Sac de transport d'origine
2 ème batterie de secours de même caractéristique que la batterie d'origine

Exigences :

Installation et mise en fonctionnement,

Formation du personnel utilisateur,

Test de bon fonctionnement,

Garantie : minimum 1 année

Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement

Pièces :

Autorisation du fabricant au profit de son représentant local

Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local

Engagement de formation des utilisateurs

3. Lot 3 : Sthétoscope :

La tête :
- Acier inoxydable. - Double pavillon. - Membrane double fréquence en silicone sur le Grand pavillon. - Diamètres : minimum 34 mm - Bagues antifroid en PVC
La tubulure :
- Longueur totale minimum 50 cm.

- Polychlorure de vinyle.
Les embouts auriculaires :
- Etanches et clipsés.
- En silicone ; hypoallergéniques.
- Embouts en supplément : 1 paire dure.

4. Lot 4 : Appareil à tension adulte :

- Tensiomètre type Mano poire à membrane anéroïde
- Ce manomètre de précision gradué est fixé sur un robinet doté d'une molette de décompression.
- La lecture des valeurs mesurées est facilitée par la taille du cadran. Précision de ± 3 mm garantie sur toute la plage de mesure.
- Le brassard (taille M) est souple à fermeture auto-agrippante

Exigences :

Garantie : minimum 1 année

5. Lot 5 : Chariot brancard :

Fonction :
Chariot permettant le transfert des malades.
· Chariot équipé d'un matelas déhoussable amovible d'épaisseur ≥ 8 cm, et housse déhoussable lavable et ignifugée.
· Hauteur variable hydraulique commandé par pédale
- Haut minimum ≥ 85 cm.
- Bas minimum ≤ 65 cm.
· Relève buste $\geq 70^\circ$ par vérin à gaz.
· Proclive-déclive $\geq +/- 12^\circ$ commandé par pédale.
· Plan de couchage dur (en résine compact ou en ABS) permettant le massage cardiaque
· 04 roues de diamètre ≥ 200 mm avec système de freinage centralisé
· Barrières latérales escamotables avec verrouillage et déverrouillage simple.
· Surface patient : 1,90 m x 60 cm au minimum.
· Porte bouteille d'oxygène de type présence (hauteur 65.6 cm ; diamètre 14 cm).
· Tige porte sérum télescopique avec emplacement aux 04 coins du chariot.
· Butées anti-choc aux quatre coins.
· Charge admissible de 230 Kg au minimum.
· Support et attaches pour la poche d'évacuation (digestive, urinaire et pleurale).

· Capot de châssis pour protection de mécanisme en ABS.
· Barres de poussé ergonomiques escamotables ou amovible d'un seul coté au minimum.
· Système de maintien du matelas.
· Peinture époxy, traitement anti bactérien.

Exigences :

Garantie : minimum 1 année

Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement

Pièces :

Autorisation du fabricant au profit de son représentant local

Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local

6. Lot 6 : Machine de désinfection à vapeur :

- Caractéristiques électriques
• 220 V / 50Hz • Puissance de la vapeur 3400 w • Cable électrique long de 4 m minimum
- Structure
• Poids : 35 kg maximum • Caisse : Epaisseur inox 2 mm angles arrondies • Réservoir : 5 L polyéthylène 4 mm incassable • Base : Structure renforcé, roue arrière vissé dans un cadre renforcé en inox anti-déformation • Chaudière : inox épaisseur 2,5 mm
- Sécurité
• Vapeur : vanne de sécurité en cas de surpression • Système de remplissage : Alerte visuelle et sonore en cas de dysfonctionnement • Résevoir d'eau : Alerte visuelle et sonore si le réservoir d'eau est vide, et arrêt automatique de la production de la vapeur • Capteur : pression et température sur les éléments à risque
- Caractéristiques de la vapeur
• Pression et température de travail : 7/8 bar – 175 C° • Consommation en eau : 85 g/ min • Temps de chauffe : 5 mn • Débit vapeur : Réglage par vanne pointeau

Exigences :

Garantie : minimum 1 année

Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement

Pièces :

Autorisation du fabricant au profit de son représentant local

Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local

7. Lot 7 : ECG minimum 6 pistes :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Nombre de piste : 6 pistes
Taux de réjection en mode commun supérieur ou égale à 100 dB
Sélecteur des 12 dérivations
Réglage de la sensibilité
Enregistrement sur papier thermosensible format A4 avec affichage de la date et l'heure avec une imprimante intégré.
Marquage automatique des dérivations
Vitesse d'enregistrement réglable
Alimentation sur secteur 220V-50Hz et batterie de secours d'autonomie de 1 heure au minimum.
Visualisation d'au moins 3 tracés sur un écran couleur intégré LCD
Analyse automatique de l'ECG
Filtres (50 Hz, filtre EMG)
ACCESOIRES :
Un câble patient à 10 électrodes réutilisable.
4 électrodes d'extrémités.
6 électrodes à ventouse
2 boîtes de gel de contact
5 rames de papier thermosensible

Chariots roulants d'origine avec support de câble d'origine de la marque

Exigences :

Installation et mise en fonctionnement,

Formation du personnel utilisateur,

Test de bon fonctionnement,

Garantie : minimum 1 année

Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement

Pièces :

Autorisation du fabricant au profit de son représentant local

Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local

Engagement de formation des utilisateurs

8. Lot 8 : Lit de réanimation :

Lit électrique de réanimation
Caractéristiques techniques exigées
Fonction : Lit médicalisé destiné au traitement des patients en service de réanimation :
Caractéristiques techniques
· Dimensions externes : Ø Largeur : ³ 90 cm Ø Longueur : ³ 200 cm
· Multi-positions (les mouvements étant assurés par des vérins/moteurs électriques) :
Ø Hauteur variable : minimum $\leq 40 \text{ cm} \pm 10\%$, maximum $\geq 70 \text{ cm} \pm 10\%$
Ø Relève buste : ³ $70^\circ \pm 10\%$.
Ø Dossier radio transparent.
Ø Relève jambes : ³ $35^\circ \pm 10\%$.
Ø Position de latéralisation : gauche et droite de 0° à 15° au minimum.
Ø Proclive/déclive : $\geq 15^\circ$.
Ø Bouton Position « CPR » : Cardio-Pulmonary Resuscitation sur boîtier de commande

Ø Un bouton pour position chaise cardiaque.
Ø Position sortie de lit.
· Boitier de commande ou moniteur de contrôle pour engager et/ou verrouiller les différents mouvements, intégré aux panneaux latéraux en ABS
· Boitier de commande infirmier au niveau du pied de lit permettant le réglage de toutes les positions.
· Batterie de secours.
· Charge max ³ 250 kg ± 10%.
· Logement pour tige porte sérum aux 4 coins du lit
· Panneaux tête et pied de lit en ABS et amovibles
· Panneau latérale en ABS et escamotables
· Sommier de 4 sections en ABS
· 04 Roues double galet antistatique à blocage centralisé diamètres ≥ 125 mm.
· 04 pare-chocs à l'extrémité de chaque côté du lit.
II. Accessoires (par lit)
Ø 02 support sac à urine de chaque côté du lit
Ø 01 poignée de potence
Ø 01 potence porte sérum réglable en hauteur à 4 crochets
Ø 01 porte bassin
Ø 01 housse de matelas anti-feu, antibactérien, résistant au désinfectant
Ø 01 matelas anti-escarre haute densité 30 kg/m ³ ±10%, épaisseur 12 cm minimum.
Ø Moteurs électriques conformes aux normes de protection IP54.

Exigences :

Garantie : minimum 1 année

Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement

Pièces :

Autorisation du fabricant au profit de son représentant local

Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local

9. Lot 9 : Lit d'hospitalisation :

Lit d'hôpital électrique à 3 articulations
Caractéristiques techniques exigées
Fonction : Lit médicalisé destiné à l'hospitalisation des patients.
Caractéristiques techniques
Lit à 04 sections, 03 articulations.
Dimensions externes :
Ø Largeur : ³ 90 cm
Ø Longueur : ³ 200 cm
Ø Hauteur : 55 cm ±10%.
Ø Relève-buste électrique inclinaison de 0° à 70° ±10% au minimum.
Ø Translation dossier/bassin ≥ 10 cm pour éviter la compression abdominale du patient.
Ø Dossier radio transparent, plan de couchage du lit en ABS
Ø Relève jambes.
Ø Plicature des genoux : ³ 30°.
Ø Châssis du lit robuste sans angle apparent, aspect cadre et dossier arrondis.
Ø Sommier robuste, structure métallique, couvert de panneaux en ABS facilement amovibles et lavables avec rebords pour matelas.
Ø Dossieret robuste amovible avec armature en tube inox diam. ≥ 15 mm et longueur du tube d'insertion ≥ 30 cm recouvert d'ABS.
Ø Boitier de commande permettant d'effectuer les différentes positions.

Ø 04 roues diamètre 125 mm minimum dont 2 au moins à blocage simultané + 1 directionnelle.
Ø Paire de barrière latérale escamotable.
Ø Logement pour tige porte sérum aux 4 coins du lit
Ø 04 pare-chocs à l'extrémité de chaque côté du lit.
Ø Capacité de charge 180 Kg ±10% au minimum
Ø Accès d'urgence à la position CPR par poignées des deux côtés du lit.
II. Accessoires (par lit)
Ø 02 supports sac à urine.
Ø 01 poignée de potence.
Ø 01 potence porte sérum à 4 crochets.
Ø 01 housse de matelas anti-feu.
Ø 01 matelas de densité ³ 20kg/m3.
Ø Moteurs électriques conformes aux normes de protection IP 54.

Exigences :

Garantie : minimum 1 année

Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement

Pièces :

Autorisation du fabricant au profit de son représentant local

Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local

10. Lot 10 : Respirateur de réanimation :

<u>Respirateur de réanimation</u>
<u>Caractéristiques Techniques exigées</u>
<u>Fonction :</u>

Ventilateur de Volume et de pression capable de fournir une assistance continue ou intermittente aux patients nécessitant une ventilation mécanique non invasive ou invasive

Utilisation: Destiné à des patients adulte et Enfants ayant une insuffisance respiratoire aigue ou une insuffisance respiratoire chronique.

Caractéristiques techniques :

Mode Ventilatoires :

V-A/C (Volume assisté/contrôlé)

P-A/C (Pression assistée/contrôlée)

V-ACI (Ventilation assistée contrôlée intermittente, Volume assisté)

P-ACI (Ventilation assistée contrôlée intermittente, Pression assistée)

AI(Aide inspiratoire) avec temps de montée réglable

VS-PEP (Ventilation spontanée-pression positive continue)

Ventilation en Pression avec volume garanti

VNI (Ventilation non invasive)

Réglages :

Fréquence respiratoire

Temps Inspiratoire ou débit inspiratoire

Volume cible (courant)

PEP

Pression inspiratoire

Aide inspiratoire

FiO2

Trigger inspiratoire et expiratoire en débit

Rapport I/E ou débit inspiratoire

Affichage et Valeurs monitorées :

Ecran actif couleur tactile 12" au moins.

Affichage de deux courbes simultanément au minimum :

Débit/Temps

Volume / Temps

Pression / Temps

Affichage boucle : Pression / Volume et Débit / Volume

- P crete

- Pplateau

- Peep

- Fio2

- Vti (volume courant inspiré)

- Vte (volume courant expiré)

- VMi (volume minute inspiré) ou VM fuite
- VMe (volume minute expiré)
- VMspn (volume minute spontané)
- %fuite
- fRtot (frequence totale)
- FRmec
- FRspn
- I/E
- Tinsp (temps inspiration)
<u>Etude de la mécanique respiratoire :</u>
Mesure de l'auto-PEP
Mesure de la pression plateau
<u>Alarmes sonores et visuelles :</u>
Coupure de courant ; Déconnexion ; Défaut d'alimentation en gaz ; Batterie faible
Volume minute (bas/haut)
Pmax
Fréquence respiratoire (bas/haut)
FiO2 (bas/haut)
Fuite
Apnée
<u>Sécurité :</u>
Batterie de secours : 30 minutes d'autonomie
Auto test de vérification de bon fonctionnement (compliance et résistance circuit patient) compensation de la résistance et la compliance du circuit patient)
Test des fuites
Les fuites, la résistance et la compliance sont automatiquement compensées au cours de la ventilation
Etalonnage des capteurs de débit et d'oxygène
<u>Accessoires Obligatoires :</u>
Valve expiratoire autoclavable.
20 Circuits patient à usage unique (15 adultes et 05enfants).
Ballon test a Enveloppe rigide pour assurer une compliance stable
Chariot roulant d'origine avec bras support
Un système de nébulisation micro pompe de médicaments (non pneumatique) : Marque ; Type ; Certificat de conformité

Exigences :

Installation et mise en fonctionnement,

Formation du personnel utilisateur,

Test de bon fonctionnement,

Garantie : minimum 1 année

Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement

Pièces :

Autorisation du fabricant au profit de son représentant local

Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local

Engagement de formation des utilisateurs

11. Lot 11 : Moniteur de surveillance :

Fonctions
Appareil permettant la surveillance des paramètres physiologiques (ECG, pression invasive et non invasive, SpO ₂ , Température et EtCO ₂) d'un patient à utiliser pour : *Adulte *Pédiatrie *Nouveau-né
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Appareil avec support de fixation murale d'origine
Batterie de secours rechargeable d'autonomie 2 heure au moins avec tout les paramètres.
Un Autotest au démarrage.
FONCTIONNALITÉS
Les Paramètres :
ECG :
Analyse de segment ST.
Possibilité de visualisation des 6 dérivations.
Détection d'arythmie.
Détection du pacemaker.
Protection contre les chocs de défibrillateur et contre les H.F.
Affichage de la FC.
Réglage des limites d'alarmes (haute et basse).
Alarmes sonore et visuelle.
Détection de la déconnexion des électrodes.
Dispositifs de sécurité contre les artefacts et les parasites
Accessoires :
*2 câbles patients d'origine à 5 fils

*1 paquet de 50 Electrodes.
RESPIRATION :
Source de la fréquence respiratoire: pneumographie par impédance.
Alarme apnée
Pression Non Invasive PNI :
Mesure par voie non sanglante de la pression artérielle.
Méthode de Mesure oscillométrique.
Affichage des valeurs de pression : systolique, diastolique et moyenne pour tout catégorie de patient (adulte, pédiatrie)
Mode automatique et manuel
Affichage de la pression de gonflage de manière digitale sur l'écran
Détection de surpression
Alarme haute et basse, sonore et visuelle des pressions.
Capteur et accessoires :
*Un brassard Adulte obèse grand format
*Un brassard Adulte Moyen Format.
*Un brassard Enfant
Pression Invasive PI :
Capteur et accessoires standard.
Mesure par voie sanglante de la pression artérielle avec 2 canaux.
Affichage des valeurs de la pression systolique, diastolique et moyenne
Alarme haute et basse, sonore et visuelle des pressions.
SpO ₂ :
Paramètre de la SpO ₂ adaptable au moins avec la technique :
Nellcor®, ou Masimo SET.
Acquisition d'une courbe en temps réel de la pléthysmographie.
Affichage numérique :
*De la saturation artérielle en O ₂
*De la fréquence du pouls.
Alarme haute et basse.
Accessoires :
*Deux capteurs doigtier à usage multiple conforme aux techniques de mesure proposées.
*Un lot de 10 capteurs doigtiers à usage unique adulte
*Un lot de 10 capteurs doigtiers à usage unique enfant
Module Capnographie

Module conçu pour l'acquisition d'une courbe de CO ₂ avec l'affichage des valeurs numériques de EtCO ₂ (expiré), min CO ₂ (inspiré) et de la fréquence respiratoire.
Alarme sonore et visuelle d'apnée.
Accessoires dédiés.
Température :
Module température avec une sonde cutanée.
Mémorisation :
Tendance 72 heures minimum.
Tendance numérique et graphique avec curseur de défilement.
Conservation des données des paramètres en cas d'arrêt du moniteur.
INTERFACE UTILISATEURS :
ECRAN :
Ecran LCD couleur, visible en intérieur et extérieur à matrice active (grand angle de visibilité).
Dimension 12" minimum
Résolution min de l'écran (en pixel) 800 x 600.
Visualisation de 6 tracés au minimum (courbe en couleur).
Gel de tracé
Affichage digital des données physiologiques.
Sélecteur de vitesse de balayage (6.25 mm/s ,12.5 mm/s, 25 mm/s, 50 mm/s).
Indicateur de niveau pour batterie de secours.
Sélection de la langue du logiciel (français et/ou anglais)
Kit d'Accessoires Neonatal
-Câble ECG avec 50 patches néonataux à usage unique. -3 Brassards de différentes tailles néonatales. -Câble SPO2 néonatale avec Kit de 50 bandelettes à usage unique.

Exigences :

Installation et mise en fonctionnement,

Formation du personnel utilisateur,

Test de bon fonctionnement,

Garantie : minimum 1 année

Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement

Pièces :

Autorisation du fabricant au profit de son représentant local

Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local

Engagement de formation des utilisateurs

12. Lot 12 : Echographe polyvalent : DOPPLER COULEUR

SPECIFICATIONS TECHNIQUES
I/ FONCTION : Echographe polyvalent Doppler couleur totalement numérique de dernière génération (formateur de faisceaux numérique) à balayage électronique, sectoriel, linéaire et convexe, permettant les explorations viscérales, vasculaires, gynéco obstétricales et des tissus mous.
II/ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES :
A/ Spécifications générales : · Appareil utilisant des formateurs de faisceaux et de sommations des signaux digitaux · Appareil à large bande de fréquence 18 MHz au minimum · Mode B, Mode TM · Trois connecteurs actifs de sonde au minimum en dehors de la sonde crayon · Mode Doppler Pulsé à faisceau orientable avec sons optimisés. · Mode couleur : Couleur associée aux images (B ; 2 B ; B +D ; D) · Optimisation automatique des fréquences en mode couleur · Mode cineloop avec relecture continue en boucle et à vitesse variable · Fonction ciné-acoustique avec Zoom acoustique haute définition · Imagerie harmonique sur toutes les sondes demandées · Détection des flux lents · Carte réseau : 10/100 BT (Prise R J 45) · Imagerie composite (Compound Imaging). · Champs d'exploration de profondeur variable ≥ 30 cm · 256 Niveaux de gris au minimum · Cadence d'acquisition des images 2D ≥ 1000 images/sec · Zoom en temps réel et sur image gelée variable · Focalisation électronique à l'émission et à la réception · Angle d'ouverture d'imagerie en balayage sectoriel variable · Unité centrale sur chariot mobile avec un moniteur de visualisation à écran plat de 21 pouces (53 cm) de diagonale au minimum
B/ Pré-traitement de l'image : · Gain dynamique ≥ 200 dB

- Réglage de la courbe de gain
- Renforcement des bords
- Matrice d'acquisition et de reconstruction de l'image 800 x 600 x 8 bits ou plus

C/ Caractéristiques du Doppler :

C₁/ Doppler pulsé et Analyse spectrale :

- Mode triplex en temps réel (B + Couleur + Doppler)
- Doppler orientable
- Volume d'échantillon réglable : ≤ 1 mm et ≥ 15 mm
- Intervalle de Gain variable de 50 dB minimum
- PRF et HPRF variables
- § PRF min ≤ 1 kHz
- § HPRF max ≥ 20 kHz
- Réglage automatique de la ligne de base du spectre

C₂/ Doppler Couleur :

- Cadence de balayage variable ≥ 200 i/s
- PRF max ≥ 19 kHz

D/ Systèmes de stockage et de gestion des images :

- Disque dur, capacité minimum 500 Go
- Connectivité DICOM avec au minimum les services suivants : Send, Print, Storage, Query, Retrieve
- Graveur DVD
- Logiciels de restauration du système informatique (back up)

E/ Equipements et accessoires :

- Onduleur pour l'ensemble de l'échographe et les périphériques avec une autonomie ≥ 15 minutes au minimum (**marque – type**)
- Reprographe sur papier thermique N&B (**marque – type**)
- Sonde convexe large bande dopplerisée avec une fréquence ≥ 5 MHz au minimum pour exploration abdominale adulte
- Sonde convexe large bande dopplerisée pour exploration abdominale pédiatrique
- Sonde linéaire large bande dopplerisée haute fréquence ≥ 16 MHz au minimum pour exploration vasculaire périphérique
- Sonde endocavitaire mixte large bande dopplerisée avec guide de ponction

NB :-Fournir pour chaque sonde demandée : (les caractéristiques et les spécifications techniques) : dimensions, bande de fréquence, focalisation, nombre d'éléments
 - Préciser les marques des gels recommandés et les produits de désinfection acceptés

Exigences :

Installation et mise en fonctionnement,

Formation du personnel utilisateur,

Test de bon fonctionnement,

Garantie : minimum 1 année

Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement

Pièces :

Autorisation du fabricant au profit de son représentant local

Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local

Engagement de formation des utilisateurs

13. Lot 13 : Station de pousses seringues :

Caractéristiques Techniques exigées
FONCTIONS :
Un Système de perfusion homogène organisé de façon verticale et linéaire, installés sur une colonne modulaire grâce à un système de fixation, permettant un assemblage fonctionnel de toutes les voies de perfusion.
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
Colonne de perfusion modulaire composé de :
-Support pour 8 modules -6pousses seringues à une voie -2pompes à perfusion
1-Module Pousse Seringue :
Fonction Maintien de veine ouverte (KVO ou MVO)
Pousse seringue à une voie avec socle antidérapant
Affichage numérique sur un écran
Clavier verrouillable et à sélection
Débit réglable : de 1 à 1200 ml/h au minimum, incrément de 0.1 ml/h

Obligation d'adaptation et de reconnaissance automatique des types de seringues et de leurs capacités.
Surveillance dynamique de la pression
Pression d'occlusion réglable par palier
Bibliothèque de médicament
Bolus manuel et programmable
Système anti-bolus
Fonction purge
Alimentation 220Vet batterie de secours avec une autonomie de 4 heures au minimum.
Étanchéité : IP ≥ 22
Alarme :
Pré alarme et alarme de fin de perfusion
Alarme d'occlusion
Alarme limite volume
Alarme erreurs système
Pré alarme et alarme décharge batterie
Défaut d'alimentation électrique
Déconnexion seringue
Réglages des niveaux sonores des alarmes
2-Module Pompe à Perfusion :
Débit réglable de 1 à plus que 999 par palier de 0,1 ml/h
volume perfusé de 0,1 à 999 ml
Possibilité de remise à zéro du volume perfusé
Anti-Bolus après levé d'occlusion
Contrôle du débit et du volume à perfusé
Alimentation sur secteur et batterie.
Alarme de bulle d'air
Alarme d'occlusion
Défaut d'alimentation électrique
Pré alarme et alarme décharge batterie
Livré avec un lot de 50 tubulures appropriées pour perfusion pour chaque station.
3-Support :
Un support mobile stable sur roulette adapté pour une station de 8 modules avec gestion de l'alimentation électrique et système de freinage et muni d'une potence d'au moins 4 crochets.

Exigences :

Installation et mise en fonctionnement,
Formation du personnel utilisateur,
Test de bon fonctionnement,
Garantie : minimum 1 année
Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement
Pièces :
Autorisation du fabricant au profit de son représentant local
Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local
Engagement de formation des utilisateurs

14. Lot 14 : Appareil à tension électronique avec chargeur :

Equipement :

- Ecran LCD numerique 5,7X9 cm minimum ;
- Brassard universel de taille adulte ;
- **Dimensions :**
- Tensiomètre : Lo 98 x la 98 x H 46 mm ;
- Circonférence du brassard : de 22 à 42 cm.
- Poids : 438g (brassard et batteries comprises)
- Méthode de mesure : oscillométrique, à inflation et déflation automatique.
- Alimentation : Batteries internes rechargeables, sur secteur avec chargeur
- Indicateur de batterie faible
- **Plage de mesure :**
- Pression du brassard : de 0 à 300 mmHg ;
- Systolique : de 60 à 260 mmHg ;
- Diastolique : de 40 à 199 mmHg.
- Précision de la mesure : pression à plus ou moins 3 mmHg et fréquence cardiaque à plus ou moins 5 %.
- Gamme de fréquence du pouls : de 40 à 180 bts/min.
- Brassard adulte circonférence de 22 à 42 cm, Brassard obèse circonférence de 30 à 48 cm.

Exigences :

Garantie : minimum 1 année

15. Lot 15 : Défibrillateur :

Caractéristiques Techniques exigées
Appareil destiné à supprimer la fibrillation cardiaque (trémulation désordonnée des fibres musculaires ventriculaires) par l'utilisation d'un choc électrique.
Défibrillateur avec scope et enregistreur
Défibrillation externe avec les deux modes de fonctionnement synchronisée et non synchronisée (prélèvement signal ECG par palette ou électrode ECG)
Défibrillation en mode bi-phasique jusqu'à 360 joules maximum

Visualisation de l'E.C.G sur scope intégré
Ecran LCD à matrice active avec une diagonale supérieure ou égale à 14 cm
Fonctionnement simultané Défibrillateur / Scope
Energie pour défibrillation externe sélectable
Indicateur de l'état de charge de la batterie
Alimentation sur secteur (220V-50HZ) et batterie de secours avec une autonomie de 2 heures au minimum (en mode surveillance)
Alarme sonore et visuelle haute et basse des fréquences cardiaques
Temps de charge à énergie maximale ≤10 secondes
nombre de chocs par charge (à énergie max) : 50 au minimum
Accessoires
Câble ECG à 5 brins
Electrodes Trans-thoraciques (Pédiatrique /nouveau-né) à interrupteur poussoir pour défibrillation
Sacs de transport d'origine

Exigences :

Installation et mise en fonctionnement,

Formation du personnel utilisateur,

Test de bon fonctionnement,

Garantie : minimum 1 année

Assurer la maintenance et la disponibilité des pièces de rechange durant la durée de vie de l'équipement

Pièces :

Autorisation du fabricant au profit de son représentant local

Attestation d'aptitude à assurer la maintenance délivrée par le fabricant au profit de son représentant local

Engagement de formation des utilisateurs

IV. Délais de livraison :

La livraison des articles devra se faire dans un délai ne dépassant pas 5 jours de la date de commande.

V. Lieu de livraison :

Les articles objets de la commande devront être livrés au grand Tunis. Selon le lot attribué, le lieu de livraison exact sera communiqué lors de la commande.

SECTION 5B : Autres exigences connexes

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : *[cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l'entière rangée si elle ne s'applique pas aux biens fournis]*

Termes de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	DDP
Adresse exacte de livraison ou du lieu d'installation	Ministère de la Santé - Tunis
Mode de transport privilégié	Terrestre
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant ²	NA
Distribution des documents de transport <i>(si utilisation de transitaire)</i>	NA
Si nécessaire, le dédouanement sera effectué par :	Le fournisseur
Inspection à l'usine ou avant expédition	NA
Inspection à la livraison	L'inspection des articles commandés en terme de spécifications techniques et quantités commandée se fera à la livraison de la commande à l'adresse exacte indiquée lors de la commande
Exigences en matière d'installation	lot 1 et Lot 2
Exigences en matière de tests	Lot 1 ; 2 ;3 : attestation de bon fonctionnement
Contenu de la formation à l'exploitation et la maintenance	Lot 1 et Lot 2
Mise en service	Lot 1 et Lot 2.
Période de garantie	Minimum 1 an pour tous les lots
Service d'assistance local	Pour tous les lots pendant toute la durée de vie de l'équipement
Exigences en matière d'appui technique	Pour tous les lots

²Selon les INCOTERMS indiqués dans l'AO. L'utilisation d'un transitaire privilégié par le PNUD peut être envisagée afin de s'assurer de la bonne connaissance par le transitaire des procédures et des exigences en matière de documentation qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement auprès des autorités douanières du pays de destination.

Exces en matière de services après-vente	☐ Garantie des pièces et de la main-d'œuvre pour une durée minimum de 1 an gratuit à la condition d'avoir des pièces de rechange pour le reste de la durée de vie de l'équipement ☐ Appui technique : oui ☐ Offre de l'unité de services pour faciliter l'entretien ou la réparation oui ☐ Autres : Cette rubrique s'applique aux lots concernés tel que spécifié dans la section 5a.
Conditions de paiement	100% within 30 days upon UNDP's acceptance of the goods delivered as specified and receipt of invoice
Conditions de versement du paiement	☐ Acceptation écrite des biens basée sur le plein respect des exigences de l'appel d'offres
Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation sont dans cette langue	French

SECTION 6 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucune changement apporté au format des formulaires n'est permis est aucun remplacement n'est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez vous assurer qu'elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?	
▪ Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	☐
▪ Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	☐
▪ Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	☐
▪ Formulaire D : Formulaire de qualification	☐
▪ Formulaire E : Format de l'offre technique/Détail quantitatif estimatif	☐
Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d'évaluation dans la section 4 ?	☐

Barème de prix :

▪ Formulaire F : Formulaire de barème de prix	☐
---	--------------------------

Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d'offres n° [Insérer numéro de référence de l'AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l'offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

- a) Ne font pas l'objet d'interdictions d'achat provenant de l'ONU, notamment, sans s'y limiter, d'interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU ;
- b) N'ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) Ne sont sujets à aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;
- d) N'emploient pas ou ne prévoient pas d'employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d'affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec l'ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l'ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15) ;
- e) N'ont déclaré aucune faillite, n'ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n'ont fait l'objet d'aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;
- f) Entreprennent de ne s'engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s'y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d'une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l'ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l'offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute offre reçue.

J'atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l'accepte.

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]

Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

Dénomination légale du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement :	[Compléter]
Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail]
Êtes-vous un fournisseur du PNUD ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD]
Pays d'activité	[Compléter]
Nombre d'employés à plein temps	[Compléter]
Attestation d'assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat pertinent) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une déclaration écrite de sa politique environnementale ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une	[Compléter]

appartenance à des institutions commerciales qui encouragent ces questions ?	
Votre société est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies ?	[Compléter]
Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d'éclaircissement lors de l'évaluation de l'offre	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Veillez joindre les documents suivants :	▪ Profil d'entreprise ne devant <u>pas</u> dépasser 15 pages, ainsi que des brochures et catalogues de produits imprimés se rapportant aux biens et services achetés ▪ Attestation d'incorporation ou d'enregistrement de la société ▪ Attestation d'immatriculation ou de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales, ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ▪ Documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ▪ Attestation ou autorisation indiquant que le soumissionnaire est le représentant du fabricant, ou une procuration ▪ Lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays ▪ Catalogues et Fiches techniques des articles proposés ▪ le product data du fabricant pour le modèle proposé. ▪ Toute pièce justificative nécessaire tel que spécifié dans les descriptifs des lots à la section 5a.

Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

Non	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel)	Part proposée de responsabilités (en %) et type de biens ou de services à fournir
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal (disposant de l'autorité pour obliger la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d'appel d'offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l'exécution du contrat)	[Compléter]
---	-------------

Nous vous joignons une copie du document susréféréncé signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique possible et la confirmation de l'obligation conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

☐ Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** ☐ accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du PNUD pour le respect des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

Antécédents de contrats inexécutés

☐ Aucune inexécution de contrat survenue au cours des 3 dernières années			
☐ Contrats inexécutés au cours des 3 dernières années			
Année	Partie inexécutée du contrat	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de l'inexécution :	

Antécédents de contentieux (notamment contentieux en cours)

☐ Aucun contentieux au cours des 3 dernières années			
☐ Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous			
Année du différend	Montant du différend (en dollars É.-U.)	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l'origine du différend : Statut du différend : Partie gagnante si réglé :	

Expériences antérieures

Veillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu'entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l'intermédiaire d'autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l'expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la demande du PNUD.

Nom du projet et pays d'affectation	Coordonnées du client et de la personne référente	Valeur du contrat	Période d'activité et statut	Types d'activités entreprises

Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.

☐ Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

Situation financière

Chiffre d'affaires des 3 dernières années	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source		

Informations financières (dans un équivalent des dollars É.-U.)	Informations collectées au cours des 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations provenant du bilan</i>		
Actifs totaux			
Obligations totales			
Actifs actuels			
Obligations actuelles			
	<i>Informations provenant de la déclaration de revenus</i>		
Recettes totales et brutes			

Profits avant impôts			
Profit net			
Ratio actuel			

☐ Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

- a) Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
- b) Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié
- c) Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.

Formulaire E : Format de l'offre technique

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

L'offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l'offre technique. S'il est exigé ou demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Si une réponse descriptive est exigée et que le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire

- 1.1 Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).
- 1.2 Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d'engagements similaires pris dans la région ou le pays.
- 1.3 Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.4 Engagement de l'organisation à la durabilité.

SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l'offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

- 2.1 Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l'esprit le caractère approprié des conditions locales et de l'environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.
- 2.2 Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l'ensemble des personnes feront fonctionner l'équipe.
- 2.3 L'offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d'examen de l'assurance qualité et de l'assurance technique interne du soumissionnaire.
- 2.4 Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.
- 2.5 Montrer la manière dont vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité à l'exécution du contrat.

2.6 Les services et exigences connexes telles que l'installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

Biens et services à fournir Spécifications techniques	Votre réponse				
	Respect des spécifications techniques		Date de livraison <i>(confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)</i>	Attestation de qualité, licences d'exportation, etc. <i>(indiquer tout élément applicable et le joindre)</i>	Observations
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(indiquer divergences)</i>			
Respirateurs de Transport					
Moniteurs de transport					
Stéthoscope					
Appareil à tension adulte					
Chariots brancard					
Machine de désinfection à vapeur					
ECG minimum 6 pistes					
Lits de réanimation					
Lits d'hospitalisation					
Respirateurs de réanimation					
Moniteurs de surveillance					
Echographe polyvalent					
Station de pousses seringues					
Appareil à tension électronique avec chargeur					
Défibrillateurs					

Autres services et exigences connexes <i>(sur la base des informations fournies dans la section 5b)</i>	Respect des exigences		Détails ou observations au sujet des exigences connexes
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(indiquer divergences)</i>	
Conditions de livraison tel que précisé dans la section 5			
Garantie des articles tel que spécifié dans la section 5			
Service d'assistance local			
Exigences en matière d'installation			
Exigences en matière de tests			
Contenu de la formation à l'exploitation et la maintenance			
Mise en service			
Exigences en matière d'appui technique			
Exigences en matière de service après-vente			

Formulaire F : Formulaire de barème de prix

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d'experts et les frais et débours divers, doit être indiquée séparément.

Langue de l'offre : [Insérer devise]

Barème de prix

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Lot 1	Respirateurs de Transport	Unité	6		
Lot 2	Moniteurs de transport	Unité	6		
Lot 3	Stéthoscope	Unité	15		
Lot 4	Appareil à tension adulte	Unité	15		
Lot 5	Chariots brancard	Unité	8		
Lot 6	Machine de désinfection à vapeur	Unité	4		
Lot 7	ECG minimum 6 pistes	Unité	15		
Lot 8	Lits de réanimation	Unité	1		
Lot 9	Lits d'hospitalisation	Unité	5		
Lot 10	Respirateurs de réanimation	Unité	1		

Lot 11	Moniteurs de surveillance	Unité	6		
Lot 12	Echographe polyvalent	Unité	2		
Lot 13	Station de pousSES seringues	Unité	2		
Lot 14	Appareil à tension électronique avec chargeur	Unité	8		
Lot 15	Défibrillateurs	Unité	2		
Total de l'offre					
Frais de transport et de livraison					
Installation					
Formation					
Garantie					
Après-vente					
TOTAL GÉNÉRAL					

Nom du soumissionnaire : _____

Signature autorisée : _____

Nom du signataire autorisé : _____

Nom de la fonction : _____